

# Saisie-immobilière et autres ventes à la barre: Faites votre check-up annuel !

Vendredi 22 janvier 2021  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Anne LEBORGNE

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

## Avec la participation de :

### Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies d'exécution

Avocat à Nantes

Cornet Vincent Ségurel

### & Tristan CHEVREAU

Co-Responsable de la Commission Voies d'exécution

Huissier à Melun

ID FACTO MELUN

## Horaires :

De 9h15 à 17h45

Soit 7 heures de formation

## Lieu :

PARIS – Lieu à définir

## Public visé :

Avocats, huissiers, juristes

## Spécialités / Compétences :

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE

45 Quai des Grands Augustins

75006 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19

Fax : 01 46 33 98 23

formation@eurojuris.fr



## Programme du séminaire

### Actualité jurisprudentielle en saisie immobilière

### Actualité législative en saisie immobilière

### Foire aux questions : les questions que vous vous posez et auxquelles nous tenterons de répondre

## Demande d'inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes d'annulation confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant le séminaire pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

## Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société: .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.